



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 17 mai 2024
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 5 pouvoirs	

SEANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Saint-Genès-du-Retz

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Davis DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Remy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN),

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLERE,

Secrétaire de séance : Gilles MAS.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-65 : RH - Modification du tableau des effectifs

Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs de la communauté de communes Plaine Limagne,

Vu l'avis du comité social territorial rendu le 30 avril 2024,

Pour tenir compte des évolutions des effectifs de Plaine Limagne, il est proposé :

- La suppression d'un poste d'agent social principal de 2^e classe à 35/35^e suite à la radiation des effectifs de l'agent pour départ à la retraite au 1^{er} janvier 2024 ;

- La suppression de l'emploi fonctionnel de DGA à 35/35^e suite à la mutation de l'agent ;
- La suppression du poste vacant d'ingénieur principal à 35/35^e ;
- La suppression du poste vacant d'attaché à 35/35^e ;
- La suppression du poste vacant d'éducateur de jeunes enfants à 17.5/35^e ;
- La suppression du poste vacant d'adjoint technique à 2/35^e ;
- La création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps complet pour l'avancement de grade d'un agent ;
- La création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^e classe à temps complet pour l'avancement de grade d'un agent ;

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 27 mai 2024.

Filière : administrative

- Grade : Directeur général adjoint:
 - Ancien effectif : 1
 - Nouvel effectif : 0

Filière : administrative

- Grade : attaché
 - Ancien effectif : 7
 - Nouvel effectif : 6

Filière : animation

- Grade : adjoint d'animation principal de 2^eme classe
 - Ancien effectif : 5
 - Nouvel effectif : 6

Filière : culturelle

- Grade : adjoint du patrimoine principal de 1^{ere} classe
 - Ancien effectif : 2
 - Nouvel effectif : 3

Filière : médico-sociale

- Grade : Educateur de jeunes enfants
 - Ancien effectif : 4
 - Nouvel effectif : 3

Filière : médico-sociale

- Grade : agent social principal de 2^eme classe
 - Ancien effectif : 4
 - Nouvel effectif : 3

Filière : technique

- Grade : ingénieur principal
 - Ancien effectif : 1
 - Nouvel effectif : 0

Filière : technique

- Grade : adjoint technique
 - Ancien effectif : 6
 - Nouvel effectif : 5

Le tableau des effectifs à jour est joint en annexe.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de mettre à jour le tableau des effectifs ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 31 mai 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement

